LES GRÈVES

CHEZ LES TISSEURS D'HAZEBROUCK. — La réunion mensuelle du syndicat textile de mercredi soir, a été quelque peu tapageuse. Un ouvrier mineur, du nom de Caroel, s'étant offert à travailler de compagnie avec l'ouvrier Carton sur les métiers Nortrhopp, cette offre eut le don de déplaire aux syndiqués. Devant l'hostilité montrée à l'égard de ce mineur, un tisseur du nom de Petitpré, assura ses camarades que si le travail venait à lui manquer il ferait tout comme l'ouvrier mineur. Ces paroles déchaînèrent un tollé général. La réunion s'est achevée dans le désordre.

Si la chose est possible, elle est immédiatement possible à une annonce

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

En raison des fêtes organisées pour dimanche et lundi, nos bureaux seront fermés lundi après-midi. Les annonces à paraître mardi, devront nous être remises lundi avant 11 heures.

Aujourd'hui, 2 juillet :

SOLEIL: *Lever à 4 h. 3; coucher à 8 h. 6.*
LUNE: *Premier quartier du 25; pleine le 3.*
AUJOURD'HUI: *Visitation de la Sainte-Vierge;* DEMAIN: *Saint Anatole.*
A 8 H. 1/2: *Conseil municipal.*

LES GRANDS TRAVAUX

Un intéressant projet. — La Ville se réserve 25 hectares de terrain, aux Trois-Ponts, pour créer un cimetière, un nouvel abattoir, ouvrir un boulevard et construire, le cas échéant, une caserne

Dans sa séance de ce soir, le Conseil municipal va être appelé à étudier un très important et très intéressant projet qui constitue une première étape vers de nouveaux grands travaux d'utilité publique. Il ne s'agit, aujourd'hui, que de prendre les mesures de prévoyance que comporte le développement constant de notre ville.

Il est utile, dès maintenant, de réserver de vastes terrains pour des créations entrevues, créations qui deviendront, dans un temps plus ou moins éloigné, des nécessités, telles un nouveau Cimetière, un Abattoir, et peut-être aussi une caserne avec son champ de manœuvres. Une occasion s'est rencontrée pour la municipalité, de prendre option sur un bloc de terrain d'environ 25 hectares, plus que suffisant pour ces diverses créations. De pareilles occasions deviennent rares sur le territoire de plus en plus aggloméré de Roubaix.

M. Edouard Roussel, le sympathique adjoint au maire, a rédigé sur cette question un rapport très documenté que nous publions ci-dessous in-extenso en raison de son intérêt :

Messieurs, un terrain de 27 hectares devait être vendu aux enchères publiques à la date du 28 mai dernier, sur la mise-à-prix de 250.000 francs, avec les frais 275.000 francs, soit approximativement à 1 franc le mètre carré.

Presque complètement sur Roubaix, sauf deux hectares séparés par le chemin de fer et situés sur la commune de Lys, ce terrain présente une superficie de 25 hectares d'un seul tenant.

Or, la création d'un nouveau Cimetière s'imposera pour nous à bref délai; pour cela il nous faut prévoir un terrain de 10 hectares. Notre Abattoir est aujourd'hui en pleine agglomération et est devenu insuffisant, il est appelé à être déplacé; trois à quatre hectares seront nécessaires pour une nouvelle installation, nous les trouvons sur ce terrain à deux pas d'une ligne de chemin de fer et de l'arrêt des Trois-Ponts. Enfin, s'il est donné satisfaction à la demande de garnison que nous avons adressée au ministère de la Guerre, il faudra construire une caserne.

Dans ces conditions, il nous a semblé que l'Administration municipale avait le devoir de rechercher les voies et moyens propres à assurer à la Ville la propriété de ce terrain, car si l'on examine le plan de notre territoire, on constate que les terrains de culture deviennent de plus en plus rares et qu'en aucun point un pareil bloc ne pourrait être constitué et acheté à un prix aussi avantageux.

Mais pour effectuer cet achat, il fallait contracter un nouvel emprunt, nous ne pouvions y songer et nous aurions dû y renoncer si la Commission administrative des Hospices n'était intervenue.

Les Hospices possèdent des réserves en rentes sur l'Etat, la Commission administrative a pensé avec raison qu'il y avait là l'occasion d'un placement qui, dans un avenir prochain, permettrait de réaliser des bénéfices importants. Et, par une délibération du 19 mai, approuvée le 25 du même mois par l'Autorité préfectorale, elle a décidé d'assister à la vente de ce terrain et de se rendre acquéreur jusqu'à un prix maximum fixé par la même délibération.

Aucune surenchère ne s'étant produite, les Hospices sont devenus propriétaires du terrain pour la somme de 250.000 francs plus les frais, soit environ 275.000 francs.

Nous avons aujourd'hui à les autoriser à aliéner un certain nombre de titres de rentes pour leur permettre de payer ce terrain.

Les intérêts de la Ville sont liés à ceux de ses établissements hospitaliers, toute opération qui tend à augmenter leur fortune et par suite leurs revenus, est appelée à diminuer d'autant nos charges d'assistance publique.

Il y a donc avantage pour la Ville à ce que cet achat soit réalisé par les Hospices, cet avantage est augmenté par la proposition qui nous est faite et qui permettrait à la Ville de retrouver ce terrain le jour où elle en aurait besoin. Cette proposition consiste à donner à la Ville pendant 10 années l'option sur la totalité du terrain, ou sur les parties qu'il lui conviendrait d'acheter successivement pendant toute la durée de l'option, moyennant un bénéfice de 10 % sur le prix d'achat et sous condition que la Ville servirait aux Hospices un intérêt de 3,75 % sur la somme déboursée, moins le fermage de 4.500 francs garanti par un bail.

La charge maximum pour la Ville, si l'on considère la période pendant laquelle elle n'aurait repris aucune des parties de terrain, se traduit comme suit:

Les Hospices recevaient 3 % sur 275.000 francs de rentes sur l'Etat, soit 8.250 fr. Ils toucheraient 3,75 % sur 275.000, soit 10.312 fr. Différence en plus, 2.062 fr.

Il n'y a pas lieu de tenir compte de cette somme de 2.062 francs qui augmentant d'autant les revenus des Hospices serait déduite des subventions de la Ville. Il resterait ainsi au compte de la Ville une somme de 8.250 fr. moins le fermage, 4.500 fr., soit 3.750 fr.

A ce prix nous nous assurons, dans des conditions très basses et que nous ne retrouverions pas, le terrain nécessaire pour mettre à exécution, lorsque nos ressources le permettront, les projets que nous vous avons exposés, projets qui s'imposeront dans un laps de temps plus ou moins long.

Avant de porter la question devant vous, nous l'avons soumise à l'approbation du Préfet, parce que les deux Administrations en présence sont des mineures, leurs intérêts sont placés sous la tutelle de l'Autorité supérieure qui n'autoriserait pas une convention sauvegardant les intérêts de l'une au détriment de ceux de l'autre. Nous lui avons exposé qu'en l'espèce les Hospices augmentent leurs revenus et s'assurent un bénéfice sur leur prix d'achat, que la Ville trouve à bon compte et en pouvant choisir son moment un terrain dont elle aura besoin.

La durée de l'option nous mène en 1920, époque à laquelle des sommes importantes actuellement affectées à des amortissements d'emprunts deviendront libres; à ce moment l'opération pourra s'effectuer sans charges nouvelles si elle ne s'est produite auparavant. Et malgré les intérêts payés, déduction faite du fermage, malgré le bénéfice consenti aux Hospices sur leur prix d'achat, la Ville deviendra propriétaire d'un terrain dont elle ne peut se passer, à un prix exceptionnellement bas.

Les intérêts des deux parties en cause étant ainsi sauvegardés, aucune objection n'a été soulevée et nous avons l'assurance que les décisions que nous sommes appelés à prendre recevront l'approbation préfectorale.

La convention à intervenir à ce sujet entre la Ville et les Hospices prévoit que ces derniers cèdent à la Ville, à travers le terrain en question, le sol nécessaire à l'ouverture d'un boulevard industriel, en prolongation de l'avenue des Villas, sur une largeur de trente mètres.

L'éclairage électrique de la Grande-Place et de la rue de la Gare

L'inauguration officielle de l'éclairage électrique de la Grand'Place et de la rue de la Gare a eu lieu, jeudi soir, en présence de M. Félix Chatteleyn, adjoint au maire, délégué à la Voirie. Etaient également présents : MM. Juéry, ingénieur en chef de « l'Energie électrique du Nord de la France » ; Bookspoum, ingénieur en chef de la construction ; Latreille, directeur de la Voirie ; Alphonse Carrette, de la maison Carrette-Duburcq, qui a entrepris la pose des câbles électriques, etc.

Le nouvel éclairage, encore incomplet sur la Grand'Place, puisque il y manque trois pylones supportant chacun quatre lampes à arc, donne au centre de Roubaix l'air d'une grande ville qui lui manquait encore, le soir venu. Il fonctionne à merveille.

Nos félicitations à la Société roubaisienne d'éclairage par le gaz et l'électricité qui a mené à bien cet important travail.

Il faut souhaiter maintenant que, grâce à l'initiative privée, toutes les rues principales de la ville soient bientôt dotées d'un pareil éclairage, ainsi que cela s'est fait à Lille.

Les rues de Roubaix éclairées par les arcs électriques! Voilà qui stupéfierait nos grands pères habitués à la lumière fumeuse des antiques crémchets retrouvés, il y a deux ans, dans les caves de la défunte Mairie!

L'Exposition Internationale du Nord de la France en 1911

Le banquet annuel de la Chambre Syndicale des Tissus et Nouveautés de France, a eu lieu, le mois dernier, à Paris, dans les Salons Marguery, sous la présidence de M. A. Pinard, président de l'Alliance Syndicale du Commerce et de l'Industrie.

A cette occasion, M. Levallois, le très sympathique président honoraire de la Chambre Syndicale — qui est presque un Roubaisien — a, dans un discours très applaudi, fait l'éloge des hommes d'expérience qui président à l'organisation de la future Exposition Internationale du Nord de la France, à Roubaix en 1911.

Il ne doute pas que l'Exposition de notre grande cité industrielle, marquera une étape glorieuse dans l'histoire de l'humanité et souhaite qu'on puisse dire, avec raison, que c'est encore du Nord que nous vient la lumière.

La XXIVe Fête Régionale de Gymnastique

En longues flèches d'or, les sourires de Phébus apporteront dimanche, il faut le souhaiter, à la Fête de l'adolescence l'animation joyeuse escomptée.

Dans un cadre féérique, sur une scène d'une impressionnante grandeur, claires robes estivales, uniformes aux ors chatoyants, sobres costumes des gymnastes, se marieront agréablement aux classiques « habits noirs ». Et le frac de rigueur arboré par les officiels, notre Comité d'honneur ou les sportsmen des loges, les ravissants autant que luxueux ajustements féminins, nous ramèneront aisément — avec la caresse d'un lumineux plein air — le récent « gala » de Messine.

Un public aussi select saura surexciter l'émulation de cette jeunesse, merveilleuse de régularité, de robuste souplesse. Ses mouvements rythmés par d'admirables phalanges artistiques seront un enchantement des sens...

A l'orée de ce joyau unique qui a nom le Parc Barbieux, les tribunes monumentales forcent le regard, constituant de véritables édifices superbement drapés. Cette cité « up to date » comporte 430 mètres de tribunes et gradins encadrant un quadrilatère qui mesure plus de 10.000 mètres carrés constituant la piste où évoluront nos athlètes.

Le fond du tableau est occupé par la tribune d'honneur comportant la loge officielle flanquée de 32 loges de moindre importance, ainsi que des tribunes de deuxième classe (numérotées) qui se prolongent encore sur tout le côté droit jusqu'à l'entrée principale.

Sur la gauche, et en totalité, adossés à la Laiterie, sont construits des gradins (ou tribunes de 3e classe), possédant leur entrée spéciale.

Le confort de cette énorme installation, offrant 8.000 places excellentes, se trouve complété par l'adjonction de cinq buvettes, des bureaux de renseignements, locaux pour délibération des jurys, secrétariat, trésorerie, service d'ambulances, l'immense vestiaire des gymnastes et les indispensables W. C. L'ensemble constitue une véritable ville semblant éclose sous la baguette magique de quelque enchanteur. L'effort réalisé fait le plus grand honneur à la 5e Commission de la fête et tout particulièrement à ses vaillants dirigeants, les spécialistes en renom que sont MM. Destombes et Derveaux.

L'élément militaire... actif sera très effectivement représenté à cette véritable solennité du muscle. Les commandants de corps d'armée, pressentis par la Municipalité, ont fort aimablement souscrit aux légitimes desiderata formulés. Aussi, pendant 48 heures, notre Roubaix possèdera-t-il une garnison enviable...

Une chambre d'estaminet en feu rue Jouffroy

1.500 francs de dégâts

Un commencement d'incendie qui, sans la promptitude des secours apportés par les pompiers, se fut propagé très rapidement, a réveillé en sursaut, vendredi, vers deux heures du matin, la famille de M. Edmond Baert, cabaretier-coiffeur, rue Jouffroy, 31, à l'angle de la rue Lafontaine.

L'alarme a été donnée, vers deux heures, par un jeune apprenti, Anicet Dumoulin, âgé de 14 ans, qui dormait dans une chambre du premier étage. La fumée le tira de son sommeil. Provenant d'une chambre voisine, elle avait envahi la pièce où il se trouvait. Par la porte vitrée, le jeune garçon aperçut alors de ce côté une vive lueur, et se hâta d'aller réveiller M. et Mme Baert, ainsi que leur sœur, qui se trouvaient dans d'autres chambres contigues. Suffoqués déjà par la chaleur, les quatre habitants de la maison eurent à peine le temps de prendre à la hâte quelques vêtements et de gagner le rez-de-chaussée.

Quand les pompiers arrivèrent sur les lieux, les flammes s'échappaient par toutes les issues donnant sur la rue et à l'intérieur de la maison. Quelques minutes plus tard, les chambres que la famille venait d'abandonner seraient certainement devenues la proie des flammes.

Un jet d'eau puissant ne tarda pas à noyer le foyer et à écarter tout danger. Dans la chambre sinistrée, une garde robe bondée de vêtements, et d'un lot de perruques, de costumes de carnaval et de fournitures diverses, a été entièrement détruite ; une bicyclette et quelques chaises, placées à proximité, été mises hors d'usage ; les boiseries et tapisseries sont carbonisées. En outre, celles des pièces contigues, ainsi que le plancher et plafond de l'estaminet ont été fort endommagés. M. Baert évalue à 1.500 francs l'importance des dégâts qui sont couverts par une assurance.

La cause de ce commencement d'incendie semble toute accidentelle. Vers minuit M. Baert avait dû se rendre dans la chambre qui a pris feu ; on croit qu'une étincelle est tombée de sa veilleuse qui a pu mettre le feu à quelque perruque placée près de la garde-robe.

***

MATÉRIEL D'INCENDIE AUTOMOBILE sur châssis « Lorraine-Diétrich ». Déplacement rapide. Amorçage et fonctionnement instantanés. Garage Dulieux, Lille. Concessionnaire.

Les concours du Conservatoire seront désormais publics

On nous communique la note suivante :

La direction du Conservatoire national de musique est heureuse de porter à la connaissance des intéressés que les concours seront publics. Ils auront lieu dans la salle *Pierre Destombes*, savoir: *Vendredi 9 juillet*, à 2 heures de l'après-midi: 1res classes de piano, demoiselles; lundi 12 juillet, à 2 heures de l'après-midi: Classe de chant, demoiselles.

Les portes seront ouvertes une demi heure avant le concours.

NOS ARTISTES. — Mlle Suzanne Bury, dont nos concitoyens ont déjà pu, en diverses circonstances, apprécier le talent de cantatrice, vient d'obtenir le 2e prix au Conservatoire « Femina », et également le 2e prix au concours organisé à la mairie du IVe arrondissement, pour les cours gratuits Ismardon.

Nous adressons nos félicitations à Mlle Bury, dont les nouveaux succès témoignent de la persévérance qu'elle apporte à la culture de l'art musical et des progrès qu'elle y réalise.

—— Notre jeune concitoyen, M. Gustave Cloez, ancien élève du Conservatoire de musique de Roubaix, cours de M. Rosticher, vient de remporter le 1er prix de piano à l'unanimité en 1re division, à l'Ecole de musique classique fondée par L. Niédermeyer, à Boulogne-sur-Seine, après une année passée dans cette école.

Toutes nos félicitations.

LE CHOMAGE DU LUNDI 5 JUILLET. — MM. Lyon, recteur de l'Académie de Lille, et Prélat, directeur départemental de l'enseignement primaire, ont décidé de donner congé, le lundi 5 juillet, aux élèves de toutes les écoles d'enseignement secondaire et primaire de Roubaix, à l'occasion de la fête de gymnastique.

Les élèves de l'enseignement libre auront également congé, ce jour-là.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA QUESTION DES "LADS"

Une entrevue avec les entraîneurs

Paris, 1er juillet. — Une entrevue a eu lieu ce soir, à la mairie de Maisons-Laffitte, entre les délégués des entraîneurs et ceux des garçons d'écurie. Ces derniers étaient représentés par deux lads, auxquels avaient été adjoints deux membres du syndicat des garçons d'écurie.

A ceux-ci, les entraîneurs avaient refusé de prendre part à la discussion. M. Autrand, préfet, présidait. Avant toute discussion, les représentants des garçons d'écurie firent connaître que c'était comme membres du syndicat qu'ils agissaient ; ils refusaient d'engager la conversation, si les entraîneurs ne leur permettaient pas de s'y faire assister d'un conseil appartenant à la confédération générale du travail.

Deux délégués des entraîneurs sur trois se sont montrés favorables aux revendications formulées, mais ils ont demandé, après avoir proclamé qu'ils reconnaissaient l'existence légale du syndicat des lads, à donner leur réponse définitive aux revendications formulées, seulement mardi prochain.

Les délégués du syndicat s'en allèrent en conférer avec M. Cressac qui se tenait en permanence dans un café voisin et ils revinrent quelques instants plus tard, refusant les offres des entraîneurs et demandant que tous les membres de cette corporation résidant à Maisons-Laffite, se réunissent, dès demain, pour examiner les revendications. Cette réunion aura lieu ce soir.

Graves erreurs de tir

Les incidents de Toulon. — L'enquête

Toulon, 1er juillet. — Le vice-amiral Marquis a fait appeler, cet après-midi, le colonel directeur de l'artillerie de terre et le colonel commandant le 3e régiment d'artillerie coloniale pour leur demander de hâter la solution de l'enquête ouverte au sujet des incidents de tir.

Il se confirme que les canonniers de la 10e batterie du 3e colonial, qui exécutaient ces tirs, n'étaient pas en situation de se livrer à une tâche aussi délicate. Le chef de pièce déclare avoir vérifié lui-même le pointage, mais des écarts considérables se sont produits entre chaque coup, si bien que les premier et troisième coups atteignirent le but, tandis que les deuxième et quatrième étaient dirigés sur le remorqueur. Il est confirmé qu'à ce moment, le « Jean-Dagrève » retournait sur sa route et qu'il venait à la rencontre des buts.

De graves sanctions seront prises dès que les responsabilités auront été établies.

CHEZ LES INSCRITS MARITIMES

La situation à Marseille

Marseille, 1er juillet. — La décision prise par la Compagnie des Messageries Maritimes de payer aux équipages les heures de repos hebdomadaires perdues en mer, a permis à cette compagnie de compléter les équipages des paquebots *Néra*, courrier d'Australie, *Portugal*, allant à Alexandrie et *Sénégal*, à destination du Levant.

Les vapeurs suivants sont partis cet après-midi: *Limone*, pour Bastia; *Touareg*, pour Philippeville; *Félix-Touache*, pour Alger; *Iméréthis*, pour Constantinople. Les inscrits, qui avaient été embarqués à bord du *Moyse*, de la Compagnie Générale transatlantique, qui devait partir demain pour Tunis, ont débarqué. Le préfet des Bouches-du-Rhône a fait reconnaître au président du syndicat des inscrits maritimes que les observations à présenter sur l'arbitrage résultant du compromis du 26 avril 1906, doivent parvenir à M. Ditte, président du tribunal civil de la Seine, chargé d'arbitrer, avant dimanche matin, 4 juillet, dernier délai.

Incidents

Marseille, 1er juillet. — Le charpentier Mariotti rentrait du bureau de la marine quand il fut assailli par une trentaine de grévistes. Comme il prenait la fuite, il fut poursuivi et rattrapé rue de la République. Il put se réfugier dans le corridor d'un immeuble, où il fut délivré par les gardiens de la paix, qui procédèrent à l'arrestation d'un chauffeur, Antoine Cordoliani, 19 ans, qui fut écroué.

Autre incident

Trois chauffeurs bretons qui, durant la grève, avaient pris la place des grévistes, venaient d'être payés et se dirigeaient vers la gare pour rejoindre Nantes. Reconnus, ils furent entourés par des grévistes qui voulaient leur faire un mauvais parti. Le commissaire central prévenu, réquisitionna une voiture qui, accompagnée de douze gendarmes à cheval, conduisit à la gare, les trois chauffeurs poursuivis par les grévistes.

LA CRISE ALLEMANDE

Au Reichstag

Berlin, 1er juillet. — Le Reischtag a adopté, en seconde lecture, par 196 voix contre 138 et 15 abstentions, (les Polonais figurent parmi ces derniers), le paragraphe 6 du projet de loi relatif à l'impôt sur la bière, paragraphe qui établit l'impôt progressif suivant : 14 marcks par quintal pour les premiers 250 quintaux de matières imposables servant à la fabrication de la bière, 15 marcks pour les 1.250 quintaux suivants, 16 marcks pour les 1.500 suivants, 18 pour les deux mille suivants, 20 au-dessus de ce chiffre.

La loi entrera en vigueur à partir du 1er août.

Les nouveaux tremblements de terre

EN SICILE ET EN CALABRE

Plusieurs victimes

Rome, 1er juillet. — Les journaux publient de longs télégrammes sur le tremblement de terre de Messine. Selon le « Corrieré d'Italia », la plupart des blessés furent pris de panique et furent atteints par des murs croulants de toutes parts. Il y eut environ quinze secousses.

Vers dix heures, la population commença à se calmer. Les dégâts matériels ont affecté des édifices déjà détruits, dont ils ont achevé la démolition. Le niveau des ruines s'est élevé de 26 centimètres.

De l'ancien Messine, il reste seulement quelques pans de murs. Parmi les édifices qui résistèrent, on signale l'archevêché et la gare. La femme qui fut tuée avec sa petite fille, avait déjà été ensevelie, puis sauvée, dans le tremblement de terre du 28 décembre.

A la Chambre des députés, le sous-secrétaire d'Etat a salué les deux victimes, en souhaitant que de nouveaux malheurs soient épargnés.

A Catane, à trois heures 55, une secousse de tremblement de terre, a été ressentie, à Camtagiro. Il n'y a eu aucun dégât.

A TUNIS

La nuit dernière, vers minuit 10, une secousse de tremblement de terre a été ressentie; elle a duré quatre secondes. Le phénomène a provoqué dans le golfe de Tunis, un très léger raz de marée. On ne signale aucun dégât et aucun accident de personne.

EN PORTUGAL

Lisbonne, 1er juillet. — Quelques nouvelles secousses sysmiques ont été ressenties la nuit dernière dans la région de Ripatégo, déjà éprouvée par le tremblement de terre du 24 mars dernier.

UN SCANDALE EN HOLLANDE

La Haye, 1er juillet. — Un scandale politique vient d'éclater en Hollande. M. Keuper, ex-premier ministre, est accusé d'avoir trafiqué de ses fonctions, étant au pouvoir, et vendu, notamment, une croix. M. Keuper reconnaît seulement avoir reçu une somme de 11 mille florins (92.000 francs), qu'il a versée à la caisse de son parti, ultra-protestant et puritain, à la veille des élections. Ce scandale a produit une vive émotion dans les milieux politiques.

LA SITUATION EN PERSE

Les révolutionnaires contre Téhéran

Saint-Pétersbourg, 1er juillet. — D'après les nouvelles de Téhéran, la marche en avant du chef des révolutionnaires et sa résolution bien arrêtée de s'emparer de la capitale, causent une vive panique en ville, où toute la garnison est sous les armes. Toutes les hauteurs dominant Téhéran sont couronnées de canons. La nuit passée, le shah a ordonné d'emmener dans un lieu sûr les dames du palais.

Le chargé d'affaires de Russie a invité les sujets russes, à arborer le pavillon russe sur leurs maisons. L'opinion générale est que la crise persane approche de la solution.

LA NOUVELLE TURQUIE

Le renvoi d'Abd-ul-Hamid devant une Haute-Cour

Constantinople, 1er juillet. — Le conseil de guerre a terminé son enquête sur les événements du 13 avril. Il conclut au renvoi d'Abd-ul-Hamid devant une Haute-Cour.

HISTOIRE D'ÉTUDIANTS

Paris, 1er juillet. — A la suite de l'interrogatoire au devant duquel il était allé M. Réal del Sarte a été laissé en liberté provisoire. Le commissaire l'a avisé qu'il était prévenu de complicité de vols.

QUATRE JEUNES FILLES ENCLOUTIES

Lisbonne, 1er juillet. — En se baignant ensemble dans la rivière Ave, 4 jeunes filles de 17 ans, qui s'étaient écartées de la berge, ont été englouties dans la vase. Les cadavres n'ont pas encore été retirés.

REUNION D'EVÊQUES A PARIS

Paris, 1er juillet. — Une réunion d'évêques s'est tenue aujourd'hui à l'archevêché ; elle était présidée par le cardinal Luçon, archevêque de Reims, assisté de Mgr Amette et comprenait les membres de la commission permanente des évêques protecteurs de l'Institut catholique.

Les journaux de Paris de vendredi matin

Paris, vendredi 2 juillet.

LE MAIRE DE ROME

De la *Libre Parole*:

« En sa qualité de souverain, grand-maître de la maçonnerie universelle et d'empereur régnant d'Israël, Nathan, maire de Rome, venait nous dire ce qu'il pensait de deux grands événements contemporains: la réhabilitation de Dreyfus et la béatification de Jeanne d'Arc. Sur le premier de ces événements, il a été relativement bref, mais tous les mots portaient. Jugez-en pour montrer jusqu'à quel point il était de cœur chez nous avec le parti de l'étranger. Il a traité Picquart d'illustre ministre de la guerre et d'héroïque représentant du soldat qui défend la patrie et la vérité. De cela, à la rigueur, on peut se contenter de rire. Par contre, il s'est montré, sur le second événement, absolument indécent. »

L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

Du *Gaulois*:

« L'enquête sur la marine coule à pic. Aucune enquête parlementaire n'aboutit, aucune enquête parlementaire ne peut aboutir. Des députés et des sénateurs, qui siègent côte à côte, qui appartiennent à la même majorité, qui ont parti lié, qui savent, les uns sur les autres, toutes leurs petites histoires, et qui peuvent réciproquement se perdre politiquement et privément ne se mangent pas entre eux. Les loups eux-mêmes ne le font pas. On ne saurait leur en vouloir, c'est le régime qui veut çà. »

De l'*Action*:

« J'avoue ne rien comprendre à cette insouciance des responsabilités, ou plutôt je ne la comprends que trop. La Chambre a fait un pacte avec le gouvernement; elle attend de lui sa réélection. Il attend d'elle sa docilité; ainsi va le pacte et avec lui la fortune de la démocratie, jusqu'au jour où de complaisance en complaisance et d'assouplissement en assouplissement, la République ayant glissé jusqu'au bout de l'abîme, se réveillera dans la secousse d'un hasard qui paraîtra fatal et qui sera seulement logique.»

De l'*Humanité*:

« Le débat sur l'enquête sur la marine a été sur le point de s'arrêter, comme si la Chambre était, dès les premiers pas, à bout de souffle, et ce sont des critiques molles ou des suggestions inefficaces qui se sont produites. Quoi! C'est la question dont dépend le salut de la patrie. La vérité est que, pour résoudre ce problème, comme les autres, il faudrait que le Parlement fut pleinement affranchi des préjugés sociaux et des influences capitalistes.»

LES INSCRITS MARITIMES

De la *République française*:

« L'arbitrage de M. Ditte peut amener la détente demain, à Marseille. Il n'empêchera pas le conflit de renaître après-demain, si cela plaît à M. Rivelli, et l'on sait que cela plaît souvent à M. Rivelli, qui, sans doute, n'a pas d'autres raisons d'être ni d'autres moyens d'existence. M. Ditte arbitrera tout ce qu'on voudra. Ce n'est pas lui qui peut, d'un trait de plume, effacer toutes les fautes des dernières années, assainir le régime, rendre à la majorité la conscience de ses devoirs et au gouvernement le courage. Oui, il y a un arbitrage obligatoire et urgent au milieu de ce chaos: c'est celui de la nation. »

LES PERCEURS DE MURAILLES

Du *Soleil*:

« Si la décision de Pie X, — prescrivant aux catholiques de ne pas former d'associations cultuelles dans les conditions où les constituait la loi de 1905, — avait besoin d'être justifiée, elle le serait assurément par les déclarations que M. Briand a portées à la tribune du Sénat, en réponse à la question que lui posait M. Ancel, à propos de la cultuelle de Saint-Jean-les-Fresains. Le ministre des Cultes aurait fait des attributions illégales, il eut fallu, sans cesse, appeler les tribunaux à prononcer, et de cette façon, jeter constamment le trouble et attiser la guerre dans les plus petites paroisses sur tout le territoire français.»

Nouvelles Régionales

UNE FILLETTE NOYÉE A AMIENS. — Un pénible accident s'est produit dans la soirée de mardi, au faubourg de Hem. La jeune Raymonde Godefroy, 5 ans, demeurant chez ses parents de la rue du Faubourg de Hem, jouait en compagnie de son frère et d'une autre petite fille, au bord de la Selle, qui coule non loin de là. Le soir, le jeune Godefroy, rentrant chez lui, interrogé sur ce qu'était devenue sa sœur déclara qu'elle avait glissé dans l'eau. Jusqu'à présent, les recherches faites pour la retrouver sont demeurées infructueuses.

UNE VACHE VOLÉE A HAUSSY. — On a volé une vache appartenant à M. Tétard-Lobry, pendant la nuit du 30 juin au 1er juillet. C'est le sixième vol de ce genre commis dans la région depuis quelques mois.

UN ENFANT ECRASE A HAZEBROUCK. — En courant derrière une voiture, le jeune Victor Engrand, 7 ans, qui n'avait pas aperçu une voiture qui venait en sens inverse, roula sous les roues de la seconde voiture qui lui passa sur la tête. La mort a été instantanée.

UN GRAVE ACCIDENT DE BICYCLETTE A ABBEVILLE. — Un chien venant se jeter dans la roue du vélo de M. Verger, sergent-major au 120e de ligne, fit faire à ce dernier une chute grave. Le blessé a une plaie sérieuse à la tête. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

L'INCENDIE DE MALO-LES-BAINS. — L'enquête ouverte depuis mercredi n'a encore fourni aucun résultat. Le commissaire n'a pu parvenir à savoir comment il se faisait qu'il y eut deux foyers d'incendie dans le fond de la salle. Les décombres ont encore flambés dans la nuit de mercredi à jeudi. Les dégâts s'élèvent à plus de 200.000 francs. L'un des sinistrés, M. Dassonville, a dû s'aliter; son état est assez grave.

A propos de cet incendie, une seconde enquête est ouverte. On assure qu'un coup de théâtre pourrait se produire d'un moment à l'autre.

CONSEIL DE GUERRE SÉANT A LILLE. — Séance du 1er juillet 1909. — Edmond Voet, jeune soldat exclu de la classe 1902, du recrutement de Lille. Insoumission; six mois de prison. — Léon-Albert-Julien Basset, soldat de 2e classe, au 8e régiment d'infanterie. Vol au préjudice de militaire; un an de prison. — Armand-Auguste Bécart, soldat de 2e classe au 110e d'infanterie: Abandon de poste étant de faction; un mois de prison avec sursis.

ARRIVÉE DE TERRITORIAUX A CAMBRAI. — Jeudi, sont arrivés, à Cambrai, environ douze cents territoriaux. Un troisième bataillon a été formé au Quesnoy, complétant le troisième territorial.

UN SUICIDE A CLARY. — On a trouvé pendu, jeudi matin, Louis Hédiart, tisseur, à Caudry. La veille déjà, il avait essayé de mettre fin à ses jours en se jetant dans une citerne. On ne sait à quoi attribuer ce suicide.

VOL D'UN MANDAT-POSTE A CAUDRY. — On a dérobé à M. Poupliez, cordonnier, rue Jacquard, un mandat postal que celui-ci avait reçu et avait signé, dans l'intention d'aller l'encaisser. Plainte a été déposée.

ESCROQUERIES A LILLE. — Jeudi matin, un jeune homme paraissant âgé de 17 ans, se présentait chez Mme Duraux, rentière, rue Faidherbe, et se disant employé chez M. Courmont-Delobel, blanchisseur à Canteleu, réclamait le linge à blanchir. La jeune bonne lui remit un panier contenant pour 70 francs de linge. Quelques heures plus tard, lorsque M. Courmont se présenta, Mme Duraux apprit qu'elle avait été victime d'un escroc.

LE CONCOURS D'AVIATION DE DOUAI. — Le vent qui soufflait, hier, en bourrasque, a empêché les aviateurs de sortir. Aujourd'hui, Blériot tentera l'épreuve de durée. Il espère rester au moins une heure vingt en l'air.

D'autre part, nous croyons savoir qu'on va fonder un prix spécial de hauteur. Le célèbre aviateur Lathain essaierait de s'élever à une hauteur de 120 mètres et de battre le record du monde. Son arrivée à Douai est imminente. Le 5 juillet, une délégation de la Commission sénatoriale aérienne se rendra à Douai. Les appareils seront exposés les 4, 9, 12, 14, 16 et 18 juillet.

UNE GRAVE AFFAIRE PRÈS DE BETHUNE. — Il n'est bruit, à Béthune et dans la région, que d'une affaire de mœurs qui se serait passée dans le village de Fouquereuil. L'inculpé, curé de cette paroisse depuis vingt-sept ans, et n'ayant jamais donné prise au moindre soupçon, a été mis, mercredi, en état d'arrestation sur l'ordre du parquet, et incarcéré à la prison de Béthune.

Nous n'imiterons pas certains de nos confrères qui, aveuglés par la passion antireligieuse, veulent, dès aujourd'hui, faire de ce prévenu un coupable, et condamnent délibérément un homme contre lequel l'instruction est à peine ouverte.

Il convient, d'ailleurs, de faire remarquer que toute cette affaire n'est échafaudée que sur les dépositions de quelques enfants, dépositions entendues dans des circonstances bien faites pour les rendre suspectes. L'opinion publique, toute entière, est en faveur de l'inculpé. Ceux qui, dans la commune, sont hostiles au clergé catholique, refusent de le croire coupable. Lui-même ne cesse de protester de son innocence, ni de se départir d'une attitude calme et digne.

Nous n'avons pas à nous substituer à l'action de la justice, mais nous souhaitons que cette action soit prompte et qu'elle fasse une lumière complète. Il est inadmissible qu'un doute vienne planer sur un homme, hier encore respecté de tous, et contre qui les haines de partis se donnent libre cours, sans qu'on sache, en définitif, si l'on se trouve en présence d'une affaire réellement grave ou d'une erreur déplorable.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du fait en signalant dès à présent qu'il n'y a pas lieu, malgré certaines affirmations intéressées, d'admettre comme réelles les charges encore loin d'être vérifiées.

LE 1er DE LIGNE A SISSONNE. — Jeudi matin, à six heures et demie, le 1er régiment d'infanterie a quitté Cambrai, se rendant à Sissonne.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Brevet de capacités à Lille

(*Jeunes filles*)

Les candidates suivantes sont reçues définitivement: Mlles Piérent, Play Lucie, Pollet Anne, Ponette, Poupart, Prédaille.

Mlles Renard, Ribet, Richaud, Ripaille, Robillart, Rousseau.

Mlles Salomon, Schoonheere, Schimberg, Scouvemont, Seittert, Selosse Fideline, Selosse Maria, Siterlet, Smith, Solau, Sonson.

Mlles Tellier, Teneur, Testelin, Tétin, Thiry Marie-Thérèse, Thibaut, Thiriez, Marg., Thomas, Thiers, Tonnoir, Torcq, Touin, Triquet, Thuriez.

Mlles Vaillant, Vallens Georgette, Vandelannoitte, Vandeputte, Van Donghem, Vanhaecke, Vannuxem, Vanaenwoorde, Vanewaescappel, Verhille, Vermeersch, Vernier, Vilain, Volcke.

Mlles Waag, Wachmar, Wade, Wadoux, Waglos, Wallaert, Wallet Suzanne, Wallet Thérèse, Walton, Wattelle Marthe, Windels.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 1er juillet.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York en hausse	New-York en baisse	New-Orléans en hausse	New-Orléans en baisse
JUILLET.....1909	11.52	11.49	11.63	11.58
AOUT.....	11.55	11.48	11.77	11.65
SEPTEMBRE.....	11.56	11.49	11.78	11.66
OCTOBRE.....	11.57	11.49	11.79	11.69
NOVEMBRE.....	11.59	11.50	11.59	11.49
DÉCEMBRE.....	11.60	11.51	11.60	11.50
JANVIER.....1910	11.50	11.43	11.61	11.52
FÉVRIER.....	—.—	—.—	—.—	—.—
MARS.....	11.58	11.48	11.67	11.57
AVRIL.....	—.—	—.—	—.—	—.—